Paris, 18 décembre 2015 - La **Fédération de l'hospitalisation privée** (FHP) regrette, à l'occasion de la **loi santé** votée jeudi en lecture définitive à l'Assemblée nationale, que le gouvernement soit ainsi **passé à côté de l'occasion de proposer aux Français la réforme ambitieuse en santé dont notre pays a profondément besoin** .

La ministre de la Santé n'a cessé, au cours des centaines d'heures de débats, de dresser les uns contre les autres : les patients contre les médecins, les hospitaliers contre la médecine de ville, le public contre le privé. Cette instrumentalisation de la santé au profit d'une politisation à outrance n'est pas à la hauteur des enjeux.

« Dans un pays qui va mal, on a besoin de réconciliation et d'apaisement, pas de divisions stériles. La santé est l'un des sujets majeurs, à juste titre, de préoccupation des Français. C'est notre bien commun, un des éléments constitutifs du patrimoine de la République. La responsabilité collective est donc grande sur un tel sujet », déclare Lamine Gharbi, président de la FHP, qui regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés.

Au fil des mois, et en dépit du déficit d'écoute et de concertation de la part du gouvernement, la FHP a défendu et porté sa vision du système de santé, aux côtés des médecins libéraux : pour relever les défis, tous les acteurs de santé doivent travailler en complémentarité. L'égalité de traitement est la garantie d'une réponse adéquate aux attentes des patients.

« Le privé et le public sont depuis longtemps complémentaires sur les territoires. Les opposer par dogmatisme est totalement contre-productif. Nous sommes fiers des missions de service public que nous remplissons pour les 9 millions de patients qui nous font confiance chaque année ! », souligne le président de la FHP.

Les acteurs et les professionnels de santé travaillent aujourd'hui sur des sujets majeurs pour l'avenir du système de santé : face aux maladies chroniques et au vieillissement, comment organiser un parcours de soins optimal pour le patient ? A l'heure de déficits économiques considérables, comment privilégier l'efficience, c'est-à-dire prodiguer le meilleur service de santé au meilleur coût ? Enfin, comment intégrer au mieux les grandes évolutions médicales et technologiques qui vont bouleverser nos approches du soin ?

« Nous aurions voulu qu'une telle loi nous donne les impulsions nécessaires pour libérer les initiatives, pour mobiliser toutes les capacités créatives et d'innovation des acteurs. Il n'en est rien : sur le parcours, sur l'efficience, sur l'innovation, la loi est muette. C'est là encore une grande déception
que cette absence de vision audacieuse et prospective »
, ajoute Lamine Gharbi.

Face à un tel contexte, la FHP et ses 1.000 établissements de santé vont plus que jamais continuer à promouvoir leurs valeurs : qualité et sécurité des soins, efficience, accueil de tous les patients.

« Notre responsabilité est aussi de préparer l'avenir. C'est pourquoi nous allons engager des réflexions sur des thèmes structurants e n 2016: notre stratégie vis-à-vis des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), notre position sur les réseaux de soins, nos propositions aux nouvelles attentes exprimées par les patients, notre réponse face à l'
ubérisation
du monde de la santé... Et bien sûr nous présenterons dans l'année 2016 notre plate-forme de propositions dans la perspective des
élections de 2017. Elle sera, à rebours de la loi de santé, tournée vers l'intérêt général !
»
conclut
Lamine Gharbi.

* * *

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 . 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 . 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68% de la chirurgie ambulatoire
- 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 20% de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).